Réseau ASTRA
Agriculture Sociale et Thérapeutique
en Région Auvergne-Rhône-Alpes

Les 14èmes Rencontres de l'Agriculture Sociale et Thérapeutique

Concevoir et animer des ateliers dans le cadre d'un accueil social et thérapeutique à la ferme

Jeudi 19 novembre 2026, Campus Montravel (42)



DOSSIER DE RESTITUTION

ASTRA remercie vivement toutes les intervenantes citées ci-dessous, le Campus Montravel pour son accueil, les partenaires et soutiens du réseau, ainsi que les 40 personnes inscrites qui ont contribué à la richesse des partages.

Contenu de ce dossier :

- **Programme de la journée du 19 novembre**
- **Synthèses des interventions de la matinée :**
  - Carole Nicolet, Croix Rouge
  - Anne Haemmerlé (centre équestre *L'un est l'autre, 26)*
  - Marie Perrier, Fédaration Nationale Accueil Paysa**n**
- **Synthèses des ateliers de l'après-midi :**
  - atelier 1 : animation dans le cadre d'une activité de maraîchage / plantes / jardin de soin
  Témoignage de Ingrid Ruillat (l*a ferme des 2 Anes, 69*)
  - ateliers 2 et 3 : animation avec des petits animaux et dans le cadre d'une activité d'élevage
  Témoignages de Claudette Coquard et de Anne-Laure Pitiot (La ferme au son des cloches, 42)
- **Synthèse de ressources et documents utiles**
  - livres et outils évoqués
  - 5 documents sur : animation, handicap et hortithérapie
  - quelques informations sur les normes ERP

www.reseau-astra.org – contact@reseau-astra.org

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Social Innovation Initiative – Co-funded by the European Union
Cofinancé par l'Union européenne
SAVOIE CONSEIL GENERAL
msa santé famille retraite services
MAIF

Réseau ASTRA
Agriculture Sociale et Thérapeutique
en Région Auvergne-Rhône-Alpes

Les 14èmes Rencontres de l'Agriculture Sociale et Thérapeutique

« Concevoir et animer des ateliers dans le cadre d'un accueil social et thérapeutique à la ferme »

Jeudi 19 novembre 2026, Campus Montravel (42)

9h00-9h30 accueil café

9h30-10h : Introduction – Jean Paul Barithel, président ASTRA et Mr Romeyer, CFPPA

10h-12h : Comment penser l'accueil, vis-à- vis des besoins et vis-à-vis des conditions économiques ?

Quels attentes et objectifs des prescripteurs ? Comment s'organise l'accueil ?
Avec les témoignages de :

- Carole Nicolet, Croix Rouge – éducatrice spécialisée, elle emmène des petits groupes faire des ateliers à *La ferme au son des cloches*.
- Anne Haemmerle, centre equestre *L'un est l'autre* (26) – enseignante équestre et éducatrice spécialisée, elle travaille avec de nombreux publics et structures.

Quelles tarifications ? Quelles réglementations ?
Avec le témoignage de :

- Accueil Paysan - Marie Perrier, chargée de mission Accueil Social pour la Fédération Nationale AP
- témoignages dans la salle

12h-12h30 : échanges entre les participants

12h30-14h : Repas sur place - cantine du CFPPA

14h-16h - Ateliers de partage d'expériences et de pratiques

14h-15h : Au choix, vous pourrez participer à l'un des 3 ateliers :

Atelier 1 : animation dans le cadre d'une activité de maraîchage / plantes / jardin de soin

Avec le témoignage de : Ingrid Ruillat (Ferme des 2 Anes -69) + échanges

Atelier 2 : animation avec petits animaux

Avec le témoignage de : Anne-Laure Pitiot (La ferme au son des cloches -42)+ échanges

Atelier 3 : animation dans le cadre d'une activité d'élevage

Avec le témoignage de : Claudette Coquard (à la retraite depuis quelques mois, elle a eu une longue expérience de l'accueil social et thérapeutique à la ferme -69) + échanges

15h-16h30 : Restitution des discussions en séance plénière

16h30-17h : échanges entre les participants

17h-17h15 – Conclusion

Réseau ASTRA
Agriculture Sociale et Thérapeutique
en Région Auvergne-Rhône-Alpes

Rencontres ASTRA 19 novembre 2026

Carole Nicolet, Croix Rouge
Dynamique partenariale et médiation animale : du cadre institutionnel à l'ouverture sur l'environnement

1. Origine et sens éducatif du projet

Le projet de partenariat avec la ferme pédagogique « Au son des cloches » (Saint-Paul-en-Jarez, Parc Naturel Régional du Pilat) s'inscrit dans une continuité logique et un élargissement des objectifs éducatifs déjà initiés au sein de notre institution.

Historiquement, le foyer collabore avec l'association « Poils et Plumes », permettant aux résidents de bénéficier d'une médiation par les petits animaux en intra-muros. Constatant l'impact direct de ces séances sur la baisse des angoisses et la facilitation de la relation éducative, l'équipe a ressenti la nécessité de prolonger cette dynamique hors des murs de l'établissement. L'objectif principal est de répondre au besoin d'évasion et d'inclusion sociale exprimé par les personnes accompagnées, tout en éprouvant la médiation animale dans un environnement naturel et élargi.

La pertinence de ce partenaire repose non seulement sur sa proximité géographique, mais surtout sur la complémentarité des profils des professionnels : la co-gestionnaire combine les compétences d'éducatrice spécialisée et d'animatrice nature, garantissant un accueil sécurisé, adapté et hautement conscient des problématiques liées au handicap physique et psychique.

2. Objectifs transversaux et organisationnels

Le partenariat est construit autour d'un projet co-construit et global, structuré en cycles réguliers (deux lundis par mois) pour un groupe stable de six résidents. Cette régularité permet de stabiliser les repères et de travailler les objectifs individuels de manière séquentielle.

- **La sensorialité et l'éveil cognitif :** Solliciter les sens (le toucher des textures, l'odorat, les stimulations sonores) pour favoriser le bien-être, la gestion des émotions et l'ancrage dans le moment présent.
- **La communication et la socialisation :** Encourager le partage d'expériences au sein d'un petit groupe et stimuler l'interaction (verbale, non-verbale ou signée) avec l'animatrice nature et les accompagnateurs.
- **L'inclusion sociale et le droit à la cité :** Inscrire les résidents dans un parcours hors-les-murs, favorisant la citoyenneté et brisant le risque de repli institutionnel.
- **La sécurisation des parcours :** Assurer la continuité de l'activité quelles que soient les conditions climatiques grâce à des infrastructures entièrement accessibles (salle hors sacs adaptée aux fauteuils roulants, matériels ergonomiques).
-

3. Illustrations concrètes : Les bienfaits de la ferme au travers du vécu des résidents

Note : Par souci d'anonymat et de respect du secret professionnel, les prénoms des personnes accompagnées ont été modifiés.

Pour mieux comprendre la portée thérapeutique et éducative de cette action hors-les-murs, voici quatre exemples significatifs des bienfaits observés sur le terrain :

- **Exemple 1 : L'apaisement des troubles du comportement et l'adaptation de la posture (Le cas de Nassim)**
  Sujet à des réactions brusques et anxieuses, Nassim a manifesté une forte frustration durant le trajet en bus. En institution, cette angoisse aurait pu dégénérer en crise. Sur place, une posture éducative basée sur la distanciation bienveillante et l'écoute de son besoin d'isolement lui a permis de se recentrer. L'apaisement induit par le cadre extérieur lui a permis de réintégrer spontanément le groupe et d'investir positivement le contact avec les animaux. L'environnement de la ferme a ici agi comme un puissant régulateur d'angoisse.
- **Exemple 2 : L'évasion face au deuil et l'ancrage dans le réel (Le cas de Ruben)**
  Traversant une période de fragilité psychologique liée au décès successif de deux de ses camarades au foyer, Ruben trouve à la ferme un espace de réassurance affective. Le lien familier développé avec les animaux (nourrissage, interaction ludique avec le chien de la ferme) s'impose comme un médiateur d'apaisement. Cette évasion lui offre des moments de quiétude indispensables pour libérer ses angoisses et apprécier l'instant présent.
- **Exemple 3 : Le développement de la communication et la gestion de la frustration (Le cas de Jocelyne)**
  Cet atelier se révèle être un excellent support pour encourager le passage de la communication visuelle/signée vers le langage verbal. De plus, le cadre favorise l'apprentissage de la vie en collectivité. Face à une situation de frustration (un autre résident prenant sa place pour nourrir les lapins), Jocelyne a su canaliser sa colère habituelle. En s'appuyant sur l'humour, le mimétisme et la complicité avec l'éducateur, elle a transformé une tension potentielle en un grand moment de rire et de partage.
- **Exemple 4 : L'autorégulation emotionalle par le contact texturé (Le cas d'Anna)**
  L'environnement ouvert de la ferme offre à Anna un espace de liberté propice à l'apaisement. La sensorialité unique offerte par la chaleur et la douceur du pelage des animaux lui permet d'activer ses propres leviers d'autorégulation émotionnelle. Dans ce grand espace de nature, le besoin d'une intervention directive ou contenante de l'équipe éducative s'efface au profit d'un bien-être autonome.

Conclusion

En favorisant cette ouverture sur l'extérieur, la relation éducative se réinvente. L'animal devient le pont entre le résident et son environnement, rappelant que l'accompagnement dépasse les frontières de l'institution pour s'inscrire dans une démarche de vie globale et sensorielle.

« C'est une triste chose de songer que la nature parle et que le genre humain n'écoute pas. »
— Victor Hugo

À travers ce partenariat, nous permettons précisément aux résidents de se mettre à l'écoute de cette nature qui apaise, guérit et rassemble.

Réseau ASTRA
Agriculture Sociale et Thérapeutique
en Région Auvergne-Rhône-Alpes

Rencontres ASTRA 19 novembre 2026

Anne Haemmerlé, centre équestre L'un est l'autre (26)

Quelle organisation pour un accueil en médiation par l'animal

Proposer des séances de médiation par l'animal est de permettre les interactions entre le bénéficiaire et l'animal en favorisant le lien d'attachement.
Il est donc essentiel de créer un cadre rassurant pour tous les acteurs de la relation

Le site d'accueil
Crée un espace sécurisant, rassurant, adapté pour les différents acteurs
Concevoir le site dans sa globalité (le lieu de vie des animaux, les espaces d'activités, l'espace d'accueil)
Quelle adaptabilité en fonction du type de public

Construction des séances
La relation triadique
Choix des animaux de médiation
Élaboration d'un déroulé (pré contact, contact, ancrage)
L'observation de l'animal et de la personne
Pertinence des différents espaces pour évoluer
Les écrits professionnels (grille d'observation, bilan)

La relation avec les structures partenaires
Poser les objectifs du projet d'accueil (cadre de l'intervention, rôle et place de chacun)
Établissement d'une convention détaillée (déroulement, responsabilité, tarif…)

Les points de vigilance
Connaissance du public accueilli
La régularité de l'accueil (pour le bénéficiaire, pour l'établissement)
L'animal médiateur (bien être, disponibilité, capacité)
Ma disponibilité par rapport aux autres activités de la ferme

Les points de réflexion
Quel type d'accueil : pédagogique, éducatif, thérapeutique ?
Quel public : handicap, social, trouble psychique ?
Formation spécifique ?

NOVEMBRE 2026

Intervention du réseau Accueil Paysan



Plan de la présentation

- Présentation du réseau Accueil Paysan
- Définir son prix d’accueil
- Quels agréments et quels statuts pour pratiquer de l’accueil social ?
- Temps de questions / réponses et échanges avec la salle

Présentation générale

Accueil Paysan est un réseau d'adhérent·es pratiquant l'accueil en milieu rural, regroupés en associations locales.

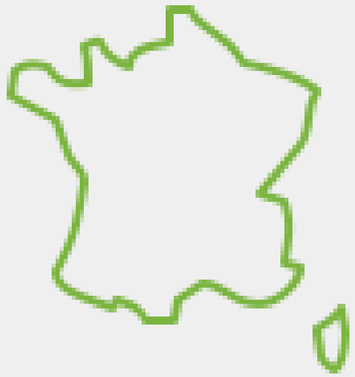

Les adhérent·es :

En France
1087
adhérent·es
qui font vivre
713
lieux d'accueil

Au national :

65
Bénévoles impliqués dans le collectif, les commissions et les groupes de travail
6
Salarié·es

Au local :

35
Associations locales implantées dans
9
grandes regions, avec
12
salarié·es



La particularité du réseau :

- Un réseau engagé depuis 40 ans
- Réseau créé, pensé et animé par les paysan·nes
- Une demarche d'education populaire
- Espace de découverte et d'échange qui permet la transmission de la culture paysanne et la sensibilisation aux problématiques écologiques et sociales.

Les formes d'accueil

Les types d'accueils proposés dans le réseau :

- Hébergements touristiques diversifiés
- Restauration
- Activités et animations
- Accueil d'enfants
- Accueil d'artistes
- Accueil social

QU'EST-CE QUE L'ACCUEIL SOCIAL ?

L'accueil social est proposé à des personnes qui éprouvent le besoin d'une rupture momentanée avec leur quotidien.
Dans nos réseaux Accueil Paysan et CIVAM, ces accueils se déroulent dans des fermes ou des habitations rurales, et reposent sur des activités en lien à la terre et au vivant.
La personne accueillie est invitée à participer à la vie quotidienne de l'accueillant. Ces accueils sont une proposition complémentaire au travail réalisé par les institutions sociales et médico-sociales.

LES PUBLICS

- Enfants et jeunes jusque 21 ans (ASE, PJJ…)
- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap (mental et/ou moteur)
- Adultes en situation de précarité

LES MODALITÉS D'ACCUEIL

Accueils individuels ou collectifs avec ou sans hébergement :

- Accueil sans hébergement de petits groupes encadrés
- Accueil d'urgence
- Accueil de rupture
- Accueil relais/ relais d'aidant
- Accueil de vacances
- Accueil de long terme

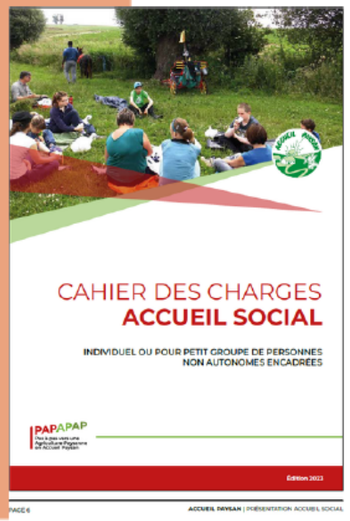

Les adhérent·es Accueil Paysan en accueil social

153 adherents labellisés en accueil social (23%)



INTERVENTION DU RÉSEAU
ACCUEIL PAYSAN
JOURNÉES ASTRA - 19 NOVEMBRE 2026

Définir son prix d’accueil



Nos partis pris

Les partis pris des réseaux Accueil Paysan et CIVAM :

L'accueil social comme une activité complémentaire de la ferme ou du lieu d'accueil :

- Au moins une autre source de revenus
- Imbrication des activités (partage des espaces, activités simultanées, etc.)

Des accueils reposant avant tout sur la rencontre, l'écoute et la découverte de la ferme :

- Peu d'investissement et peu de frais requis pour mettre en place l'activité
- Le prix payé par la structure doit avant tout rémunérer le temps passé par l'accueillant.

=> à ce titre, ils se distinguent des LVA qui ont des infrastructures et investissements plus lourds.

L'accueil social à la ferme constitue une offre en stricte complémentarité avec les structures sociales.

Il fait l'objet d'un contrat d'accueil entre l'accueillant·e et la structure sociale. La personne accueillie reste sous la responsabilité de la structure sociale pendant le séjour, avec une personne référente joignable en tout temps en cas de besoin.

Les obstacles et écueils à éviter



Des idées reçues à déconstruire :

L'accueil à la ferme vu comme du bénévolat indemnisé (compensation des frais d'hébergement et de nourriture)
=> Lié aussi à l'historique de l'accueil à la ferme, qui a commencé sous ce modèle.

La personne accueillie représenterait une main d'œuvre gratuite pour l'accueillant·e.

Accueillir quelqu'un à la campagne, ça coûterait moins cher.

Il ne serait pas légitime de demander une rémunération en n'étant pas travailleur social
⇒ L'accueillant·e propose un accompagnement individualisé autour d'un projet éducatif centré sur le vivant. Il offre sa disponibilité, son écoute, partage son mode de vie, son savoir faire, son environnement, en réponse à un besoin des personnes accueillies.
⇒ Nos réseaux proposent un accompagnement (formations, analyses de pratique) et des échanges entre pairs qui permettent aux accueillant·es de réfléchir sur leurs pratiques.

Être solidaire et fixer un prix, ce ne serait pas compatible.
⇒ Ce n'est pas la personne accueillie qui paie, mais la structure sociale qui l'accompagne.

L’importance d’une juste rémunération

Nous défendons l’idée d’un prix juste :

Une rémunération adaptée comme condition de pérennisation de l’activité :

- Un prix qui permette la pérennisation de cette activité comme complément de l’activité agricole
- Un prix comme moyen de maintenir, voire créer une activité économique viable.

Le prix doit prendre en considération le contexte dans lequel il s’inscrit :

- Il ne doit pas constituer une alternative à bas coût du travail social et sans les protections associées.
- Il fait l’objet d’une négociation avec les structures, qui n’ont pas toutes les mêmes contraintes et budget

La rémunération de l’accueil est également un enjeu politique :

- Un enjeu à faire reconnaître et défendre la rémunération des activités relevant du care, et initialement portée par les femmes sur les fermes

Nous ne donnons pas de grille de tarifs au niveau national :

- Nous donnons des orientations, repères et questions à se poser pour pouvoir l’établir.
- Nous encourageons les accueillant·es à se réunir au niveau local pour discuter des prix.

Les questions à se poser

- **Est-il possible de faire autre chose pendant la présence de l'accueilli·e ?**
- **L'accueil est-il une activité principale ou secondaire ?**
- **Comment cette activité s'imbrique-t-elle avec les autres activités économiques ?**
- **Quels sont les différents temps de l'accueils ?**
  - Temps d'accompagnement exclusif
  - Temps partagé (la personne participe aux activités de la famille)
  - Temps de disponibilité
  - Est-ce qu'il y a du temps de travail en amont et en aval de l'accueil ?
- **Quel niveau de rémunération au temps passé, et que viens couvrir ma rémunération ?**
  - Le manque à gagner sur la ferme ?
  - Le montant dont j'ai besoin pour avoir une activité viable ?
  - Une rémunération jugée juste au regard du travail effectué (expérience, utilité sociale, responsabilité, pénibilité…) ?

Les éléments à prendre en compte

Quel est mon coût de revient ?

- Rémunération du travail (dont cotisations sociales) :
- Charges variables, directement liées à l'activité : nourriture, eau, électricité…la perte de revenu sur la ferme peut être comptabilisée au besoin comme une charge variable.
- Charges fixes : aménagement, ameublement, assurance responsabilité civile, investissements…

Pour certaines charge qui ne sont pas toujours facile à distinguer des charges habituelles à la structure / au foyer, il faut distinguer une clef de répartition : en proportion du temps passé ? En proportion du chiffre d'affaire ?

Prix de vente ≠ Coût de revient

De combien ai-je besoin pour que ce soit pérenne ?

Se baser sur un budget prévisionnel sur 3 ans tenant compte :

- Des besoins de temps de récupération entre les accueils
- De la perte de revenu d'exploitation associée au temps d'accueil
- Des aléas pouvant survenir (baisse de demandes, incapacité temporaire à accueillir…)

Combien les structures sociales sont-elles réellement prêtes à payer ?

Le prix doit également tenir compte de l'environnement social, économique et institutionnel.

Un ou des prix ?

On recommande plutôt de définir un prix « unique » plutôt qu'un prix décomposé.
Mais dans certains cas, le prix décomposé peut être utile pour s'adapter à plusieurs configurations.
Exemples d'éléments de composition du prix : nuit, repas, draps, transport…

Des prix différenciés peuvent être pratiqués :

- selon les types d'accueil
- pour un même type d'accueil selon d'autres appréciations : ancienneté de l'accueil, relation avec la structure, relation avec la personne, fréquence…

A partir de votre prix, il y aura ensuite **négociation avec les structures sociales. Le prix est discuté en amont et indiqué dans le contrat d'accueil.**
Vous pouvez accepter de baisser votre prix en fonction des demandes ou décider par exemple d'un prix plancher au-dessous duquel vous refusez les accueils.

Des exemples de grilles régionales

Tarifs Accueil social

- **Individualisé**
- **Social pédagogique**

Les **tarifs plancher** présentés ci-dessous le sont **à titre d'information**. Les tarifs sont adaptés à chaque accueil, suivant l'accompagnement demandé. Les tarifs pratiqués dans le réseau varient également en fonction du statut des accueillant.es : l'association Accueil Paysan *Ille et Vilaine* regroupe différents actifs - agriculteurs et autres professionnels - qui adaptent leur tarification à leur régime fiscal.

Prestation	Tarifs – Prix plancher
Accueil individualisé ***Mineurs, personnes âgées, personnes en situation de handicap***	
Tarif à l'heure	19 €
Accueil à la journée (7h max)	130 €
Accueil séjours (24h – petit déjeuner inclus)	180 € / jour
Accueil de nuit (19h – 8h – petit déjeuner inclus)	70€ / nuit
Divers	7€/repas et 0,50€/km

Accueil social pédagogique ***Petit groupe de personnes fragilisées accompagnées***	
Séance (prix à l'heure)	50€ / groupe / heure *jusque 6 personnes* + 10€ par personne suppl.
Séance de 2 heures *(dans le cadre de la Conférence des Financeurs)*	125€ / groupe

Accueil Paysan 35

Des exemples de grilles régionales

Grille des tarifs d'accueil individualisé

Les tarifs présentés ci-dessous le sont **à titre d'information** et sont adaptés à l'accompagnement demandés lors des accueils. Ces tarifs évoluent également en fonction du statut des accueillant.es, l'association Accueil Paysan *Pays de la Loire* regroupant différents actifs - agriculteurs ou autres professionnels - qui adaptent leur tarification à leur régime fiscal.

Accueil mineurs en difficulté	
Accueil à la journée :	Prix plancher : 15€/heure + 7€ pour le repas
Accueil séjours :	Prix plancher 100€ /jour
Accueil de nuit *Accueil en fin de journée+ repas du soir + petit déjeuner* :	Prix plancher 50€
Accueil temporaire PAPH Accueil individualisé d'adultes hors PAPH	
Accueil à la journée	Prix plancher 60€
Accueil à la ½ journée *(9h30-12h30 environ- repas non inclus)* *(14h00-17h00 environ)* *Toute journée est due si elle inclut le repas du midi*	Prix plancher 35€
Accueil séjours avec hébergement *-Démarrage de l'accueil la veille au soir : majoration de 20 euros* *-Continuité du séjour jusqu'au lendemain matin : majoration de 20 euros*	Prix plancher 75€
Accueil de nuit *Accueil en fin de journée+ repas du soir + petit déjeuner*	Prix plancher 50€

Quels agréments et quels statuts ?



Le statut

Statut juridique

≠

Statut fiscal

≠

Statut social

Vous avez le statut agricole

L’activité est portée par une structure agricole ?

Statut juridique
L’activité d’accueil peut être rattachée à l’activité agricole à partir du moment où elle a pour support l’exploitation : consommation des produits de la ferme, découverte de la ferme, participation aux activités, médiation animale..

Vous devez toutefois déclarer cette nouvelle activité d’accueil via votre guichet unique.

Statut fiscal
Les activités d’accueil ne relèvent pas du bénéfice agricole et doivent être déclarées dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et des bénéfices non commerciaux (BNC).

Statut social
En cas d’activité non salariée agricole et d’une nouvelle activité non salariée non agricole, c’est le régime le plus ancien qui prime (MSA).
L’agriculteur cotisera à deux régies distinct si :

- Il est agriculteur non salarié et développe une micro-entreprise pour l’accueil
- Il est agriculteur non salarié et est salarié sur l’activité d’accueil.

Vous avez un autre statut

Vous avez un autre statut ?

Le cas le plus courant : la micro-entreprise.

Statut juridique
Si vous aviez déjà votre micro-entreprise au moment de créer l'activité d'accueil, vous devez déclarer cette nouvelle activité d'accueil via votre guichet unique (nouvelle activité ou nouvel établissement, si le lieu de référence est différent : par exemple, le domicile versus la ferme ou le gîte).

Les codes APE pouvant correspondre à l'accueil social :

- *APE 8899A : Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents.*
- *APE 8891B : Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés.*
- *APE 87.90A – hébergement social pour enfants en difficulté*
- *APE 87.90B – hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social*

Statut fiscal
Régime de la micro-entreprise (déclaration d'impôts personnelle).

Statut social
Sécurité sociale des indépendants.

Les assurances

Les risques associés à l'accueil social :

Responsabilité civile

Un bénéficiaire se blesse pendant l'accueil : qui répond des conséquences ?

Automobile

Vous transportez un accueilli : l'usage indiqué au contrat correspond-il à ces trajets ?

Hébergement

Une chambre sert à l'accueil social : le bâtiment, l'activité et les effets des personnes sont-ils assurés ?

Vous devez a minima avoir une responsabilité civile professionnelle qui mentionne clairement l'activité d'accueil social (avec hébergement, le cas échéant).

Les agréments et autorisations en fonction des types de public

PUBLIC	TYPE D'ACCUEIL	AGRÉMENT CONVENTION OU AUTORISATION	QUI DÉLIVRE ?
Enfants / Jeunes	Individualisé	◆ Assistant familial	◆ Conseil Départemental
		◆ Lieu de Vie et d'Accueil	
		◆ Autorisation Accueil Collectif de Mineurs (ACM) « séjours de vacances dans une famille »	◆ Jeunesse et sport
Personnes âgées	Individualisé	◆ Accueillant familial (Conseil Départemental)	◆ Conseil Départemental

Les agréments et autorisations en fonction des types de public

PUBLIC	TYPE D'ACCUEIL	AGRÉMENT CONVENTION OU AUTORISATION	QUI DÉLIVRE ?
Personnes handicapées	Individualisé	◆ Accueillant familial (Conseil Départemental)	◆ Conseil Départemental

Accueillir sans agrément ou autorisation spécifique ?

L’accueil social reste possible sans agrément ou autorisation spécifiques pour de l’accueil individualisé ou de petits groupes encadrés :

- Pour ces publics, dans le cadre de convention avec des structures sociales :
  - Mineurs de l’ASE : MECS, CCAS, IME, ITEP… ***(attention, l’accueil de ce public est de plus en plus encadré et implique de bien se renseigner sur les conditions d’exercice)***
  - Séniors : maisons de retraite, etc.
  - Personnes en situation de handicap : ESAT, Centres médico-sociaux, etc.

- Pour les autres publics ne relevant pas d’agrément spécifique(personnes vivant/ayant vécu à la rue, migrants, demandeurs d’asile, détenus, femmes victimes de violence, …)

Une veille requise



L’évolution du cadre législatif modifie régulièrement les conditions d'exercice de l’accueil social.
Il faut donc rester vigilent sur les évolutions en cours.

<u>Quelques exemples :</u>

- Loi Taquet (2022) relative à la protection des enfants qui a fortement modifié les conditions d'accueils de mineurs
- Projet de loi relatif à la protection des enfants en cours d’examen
- Décrets de mise en place de la récolte de l’attestation d'honorabilité
- …

Les structures pour vous accompagner

ACCUEIL PAYSAN
Accompagnement possible sur les projets d'accueil à la ferme et en milieu rural (social, péda, touristique…)
Des formations sont proposées chaque année dans plusieurs régions sur l'accueil social et pédagogique à la ferme.
Contacts : info@accueil-paysan.com / 04 76 43 44 83 / www.accueil-paysan.com

Le réseau CIVAM réunit près de 130 associations constituées de groupes d'agriculteurs et d'acteurs ruraux engagés pour la transition agro-écologique.
Accompagnement possible sur les projets d'accueil social et éducatif à la ferme
Des formations sont proposées chaque année dans plusieurs départements sur l'accueil social et éducatif à la ferme.
Contacts : contact@civam.org / 01 44 88 98 58 / civam.org

LE RÉSEAU ASTRA regroupe des professionnels de l'accueil social et soutient le
développement de formes d'accueil social et thérapeutique en agriculture,
en Rhône-Alpes et en Europe.
contact@reseau-astra.org / 06 81 26 80 92 / www.reseau-astra.org

Les Associations de Formation collective à la Gestion (AFOCG), qui ont pour objectifs l'autonomie de décision et la responsabilisation des agriculteurs et agricultrices face à l'avenir de leur exploitation et du milieu rural.
Des formations régulières sur "définir son prix de vente".
Contacts : interafocg.org / 01 40 09 10 18 / interafocg@interafocg.org

Des ressources à votre disposition



La collection de livrets accueil social (CIVAM et Accueil paysan)

Consulter

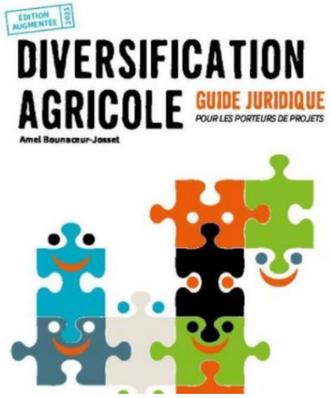

Diversification agricole : guide juridique pour ceux qui ne rentrent pas dans les cases (CIVAM)

Consulter

Des ressources à votre disposition

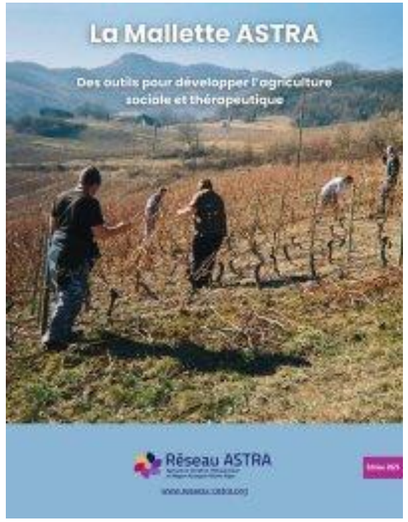

Malette ASTRA

Consulter



S’abonner à la lettre de l’accueil social et éducatif

Je m’abonne

TEMPS
DE QUESTIONS





Merci de votre participation !

Réseau ASTRA
Agriculture Sociale et Thérapeutique
en Région Auvergne-Rhône-Alpes

Rencontres ASTRA 19 novembre 2026

Synthèse de l'atelier « animation dans le cadre d'une activité de maraîchage / plantes / jardin de soin »
Témoignage de Ingrid Ruillat, la ferme des 2 Anes

Ingrid est installée depuis 2018 sur 1,8 ha en périphérie de Lyon. Elle fait du maraîchage BIO, avec travail en traction animale avec 4 ânes actuellement (1 en plus à la retraite sur la ferme), même si elle utilise aussi son petit tracteur en cas de besoin. C'était une évidence pour elle, car elle apprécie la compagnie de ces animaux, et que cela permet un travail plus doux, qui respecte le sol.

Elle n'a pas de bagage particulier dans le secteur du social (juste une formation de la Chambre d'Agriculture de Voiron sur les jardins pédagogiques) mais l'accueil social et thérapeutique est venu au fil des rencontres : d'abord avec une voisine qui est venue à la ferme avec un enfant handicapé mental, puis un woofer avec des petits troubles autistiques, la rencontre avec Claudette Coquard et le Réseau ASTRA,... et une demande des Restos du cœur pour une personne devant valider ses compétences professionnelles.

Actuellement, Ingrid a réduit la surface exploitée pour privilégier la qualité et permettre l'accueil de jeunes ayant un rythme de travail différent.

1. Publics accueillis et place de l'activité

Toutes sortes de publics sont accueillis, dont des personnes venant de maisons de retraite (avec parfois des problème liés à Alzheimer), des salariés venant d'ESAT et devant effectuer une validation de leurs acquis, et tous les mois du public qui a du mal à se concentrer,... en individuel ou en groupes, pour des séances uniques ou plus ou moins régulières.

- **Accueil social et thérapeutique** : au fil des demandes et pas encore vraiment structuré; cela constitue seulement une activité de diversification actuellement, bien qu'en progression.
- **Accueils de groupes en ferme-découverte,** de petits groupes et de personnes individuelles.
- **Un hébergement en grande colocation** vient d'être ouvert (pour des profils petits budgets pu éventuellement accueils de répit) avec la perspective de renforcer les liens avec la ferme.

2. Les animations autour du végétal

- Ingrid base ses ateliers **essentiellement sur le végétal** (graines, plantes aromatiques et médicinales,...), avec des méthodes plus ou moins artificialisées parfois, hors champs, car peut être délicat avec certains publics de faire des travaux sur les cultures elles-mêmes.
- Elle souhaite développer des **animations autour d'ateliers culinaires** (transformation, préparation de repas à base de ses produits,…) car elle croit que la cuisine peut constituer un objectif d'atelier en soi ; Ingrid a pour cela passé un CAP cuisine.
- **Exemples d'ateliers possibles :** semis, sirops, tisanes, conditionnement, parcours insectes.

3. Posture d'accueil et adaptation

- Même lorsque les ateliers sont préparés, il faut rester à l'écoute des personnes et des groupes, faire preuve de souplesse et s'adapter.
- Le goûter de fin de séance est indispensable (!)

4. Organisation, tarifs et viabilité

- **Ingrid conseille de bien négocier ses prix,** et demande actuellement par exemple 15 €/personne pour une visite découverte de 45' en famille de 4 / 6 personnes et 60 € pour un atelier de 2 heures (+ un tarif de repas supplémentaire si un atelier cuisine est organisé).
- **Elle utilise le Logiciel Henrii,** outil gratuit permettant d'éditer des devis et de faire ses factures.
- Elle souligne que **l'accueil pédagogique est plus « rentable »** que l'accueil social.

5. Faire connaître l'activité et développer les partenariats

- **Pour la communication sur ses activités d'accueil,** elle a recours aux offices du tourismes (en lien avec le un réseau national (APIDAE), les communes, les intercommunalités, le département, Rhône Alpes Tourisme, et elle a pu constater qu'elle se retrouvait très bien référencée par l'IA.
- **Elle conseille de rencontrer les structures** à proximité de sa ferme pour faire connaître son activité, notamment par du porte-à-porte.
- **Le bouche à oreille** fonctionne aussi très bien.
- **Se faire référencer auprès des acteurs touristiques** (APIDAE, offices de tourisme, collectivités).

6. Échanges et autres témoignages : idées d'animations autour des plantes

- Boules à graines à fabriquer et lancer pour un semis « sauvage »
- Atelier de séchage et ensachage de plantes aromatiques et médicilales
- Bouquets de fleurs séchées
- Herbiers
- Tests sols
- Parcours de recherche d'insectes, se terminant par... La dégustations d'insectes comestibles séchés
- Et même pour certains qui aiment le simple désherbage ou débroussaillage (vrai défouloir)
- Un chamboule tout de Père Noël avec des mottes de plantes à jeter ! (a très bien marché avec un jeune de l'ASE)
- Des ateliers en lien avec les sens
- Chasse au trésor à la ferme
- Toutes les méthodes basées sur les jeux, les manipulations, les expériences peuvent être envisagées, en lien avec les végétaux présents sur la ferme ou cultivés spécifiquement (ex : petit potager réservés aux personnes accueillies sur plusieurs séances, réalisations ramenées dans les structures ou familles des personnes accueillies,...), en étant le plus participatif possible.
- Autres pistes évoquées : remédiation cognitive, passage des émotions aux mots, manipulations en complément de la contemplation.

... La limite est de bien prendre en compte le temps de préparation et d'installation en amont (plus le rangement), qui peut représenter un temps non négligeable.

Réseau ASTRA
Agriculture Sociale et Thérapeutique
en Région Auvergne-Rhône-Alpes

Rencontres ASTRA 19 novembre 2026

Synthèse de l'atelier commun « ateliers avec des petits animaux », et « ateliers dans le cadre d'une activité d'élevage »
Témoignages de Claudette Coquard et Anne-Laure Pitiot

Les expériences de Claudette et d'Anne-Laure mettent en évidence une conception de l'accueil à la ferme fondée sur **l'écoute, l'adaptabilité, la bienveillance et le respect du rythme de chaque personne**. L'objectif n'est pas tant de réaliser des activités agricoles que de proposer une expérience positive, sécurisante et adaptée aux capacités et aux envies des personnes accueillies.

Plusieurs principes communs se dégagent :

- **Prendre le temps** : privilégier la qualité de la relation plutôt que la quantité d'activités.
- **Installer des repères rassurants** : structurer les séances autour de rituels réguliers.
- **S'adapter en permanence** : tenir compte de l'état émotionnel, des besoins et des envies de chacun.
- **Valoriser les personnes** : permettre à tous de participer, de s'exprimer et valoriser chaque personne
- **Travailler en lien avec les professionnels accompagnants** : construire une relation de confiance avec les équipes des structures accueillies.

1. Organiser un accueil sécurisant et structuré

L'importance des rituels

Claudette et Anne-Laure insistent toutes deux sur la nécessité d'instaurer des habitudes qui sécurisent les participants, particulièrement les personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Une séance peut s'organiser autour de 3 temps :

1. L'accueil

Se retrouver dans une salle dédiée, prendre des nouvelles de chacun, identifier les émotions à l'aide, par exemple, de pictogrammes ou d'images.

2. Les activités

Faire le tour des animaux, les nourrir, les brosser, participer à de petites tâches agricoles ou à des activités sensorielles et créatives.

3. Le retour au calme

Se retrouver autour d'une collation (verre de lait, tisane, goûter), éventuellement accompagnée d'une lecture ou d'un bilan émotionnel, où chacun peut exprimer son ressenti et évoquer un moment agréable de la séance.

2. Proposer des activités diversifiées et adaptées

Les 2expériences montrent l'intérêt de disposer de plusieurs propositions sans chercher à toutes les réaliser - cela rassure soi-même et permet de s'adapter aux envies/besoins des personnes ce jour-là.

Types d'activités	Exemples
Contact avec les animaux	Caresser les lapins ou, dans un premier temps, les prendre sur les genoux, brosser les ânes, approcher les chèvres ou les vaches. Nourrissage , donner le biberon aux petits,
Petits travaux agricoles	paillage, ramassage de fruits, déplacer des clotures, transporter du foin
Activités sensorielles	Contact avec les animaux, exercices de respiration (Claudette : petits exercices avec des pailles pour respirer plus amplement)
Activités créatives	Avec de la peinture, avec des éléments naturels ramassés sur la ferme
Balade et détente	Balades avec les ânes ou autres animaux, observation des saisons et de la vie de la ferme, Claudette lisait des histoires pendant les temps calmes (le livre des chemins, H Gougaud)… et ne pas oublier que, parfois, certaines personnes ont juste besoin de ne rien faire !

La diversité des animaux représente un véritable atout : les différences de taille, de comportement, de rythme et de contact permettent de varier les expériences.

Privilégier des propositions simples, en lien avec les saisons et les événements de la ferme.

La participation reste volontaire : le plus important est de respecter les besoins de chacun.e

3. Adopter une posture professionnelle adaptée

Claudette et Anne-Laure insistent particulièrement sur la qualité de la relation humaine : l'accueil nécessite une présence attentive, une écoute sans jugement et une capacité à respecter l'intimité de chacun.

Plusieurs points de vigilance apparaissent :

- Ne pas chercher à obtenir des confidences ou à entrer dans l'histoire personnelle des participants ; accueillir les paroles spontanées avec empathie, mais conserver une juste distance professionnelle.
- Éviter de créer des différences de traitement entre les personnes.
- Respecter les refus, les silences et les besoins de retrait.
- Valoriser chacun, régulièrtement, mais sans imposer la participation.

La formation constitue un appui important :

Claudette mentionne sa formation en médiation animale ainsi que la méthode Vittoz, qui l'ont aidée à développer sa confiance et sa capacité à être dans l'instant présent.

Anne-Laure souligne que son expérience antérieure d'éducatrice spécialisée constitue un facteur rassurant pour les établissements partenaires.

4. Construire un partenariat solide avec les établissements

La qualité de l'accueil repose également sur la relation avec les structures médico-sociales et leurs équipes.

Claudette décrit une organisation relativement formalisée, comprenant un rendez-vous préalable obligatoire, la définition des objectifs, un contrat très détaillé (horaires, tarifs, comment s'organise les transports, responsabilité, clauses d'annulation ,etc). Lorsqu'elle démarrait un contrat avec une nouvelle structure, elle proposait au chef d'établissement de venir préalablement assister à un accueil d'un autre groupe.

Ensuite, les échanges réguliers avec les éducateurs sont essentiels pour adapter les séances et instaurer une relation de confiance.

Claudette et Anne-Laure font des compte-rendus écrits après les séances, que ce soit demandé par la structure ou non. Ces bilans permettent de garder une trace des activités réalisées, des réactions observées et des besoins individuels.

Anne-Laure souligne également les bénéfices de ces accueils pour les équipes éducatives elles-mêmes.

5. Trouver un équilibre économique et organisationnel

Les témoignages de Claudette et Anne-Laure ont apporté plusieurs éléments concrets concernant la tarification et l'articulation entre accueil et activité agricole. Claudette insiste sur la nécessité de ne pas sous-évaluer ses prestations.

Toutes les deux soulignent que l'activité agricole et l'activité d'accueil peuvent se compléter et s'enrichir mutuellement… et qu'il faut parfois dire « non » pour ne pas être en surcharge !

	Claudette	**Anne-Laure**
Tarifs mentionnés	150 € pour 10 h–15 h 30 ; 70 € la demi-journée… ce n'est pas assez !	110 € pour une séance régulière de 1 h 30 à 2 h ; 130 € pour une séance isolée
Organisation	Accueils à la 1/2 journée et journée + séjours courts de 3 à 5 jours	Séances 1/2 journée adaptées aux groupes et aux événements de la ferme
Equilibre	C'était bien d'avoir l'alternance des accueils et des activités à la fromagerie : temps plus calmes, moments pour réfléchir aux prochains accueils Pause hivernale de décembre à mi-mars	Beaucoup d'accueil pédagogique en parallèle… actuellement elle veut se limiter à 3,5 j d'accueil par semaine, en plus de son implication à la ferme (25 à 30 vaches laitières, traite matin et soir)

6. Les recommandations pratiques à retenir

1. **Aménager un lieu d'accueil dédié**, calme, confortable et facilement identifiable.
2. **Construire des rituels simples et réguliers**, pour sécuriser les participants.
3. **Préparer un éventail d'activités courtes et modulables**, adaptées aux animaux, aux saisons et aux publics.
4. **Privilégier l'écoute et la liberté de participation**, sans obligation de résultat.
5. **Formaliser les partenariats**, avec des objectifs partagés, des contrats précis et des bilans écrits.
6. **Se former et développer sa posture professionnelle**, notamment en médiation animale et en accompagnement des publics fragiles.
7. **Construire un modèle économique viable**, prenant en compte le temps de préparation, les séances, les échanges avec les établissements et les contraintes agricoles.

Réseau ASTRA
Agriculture Sociale et Thérapeutique
en Région Auvergne-Rhône-Alpes

Rencontres ASTRA 19 novembre 2026
RESSOURCES UTILES

- **Livre évoqué par Claudette Coquard : « Le livre des chemins », Henri Gougaud**

……

- **Site évoqué par Ingrid Ruillat :** https://www.ree-auvergne.org/structures/attentif-par-nature/

……

- **Films ASTRA :** plusieurs documentaires ont été réalisés par ASTRA et peuvent être librement visionnés sur le site internet www.reseau-astra.org

……

- **Synthèse de 5 documents : animation, handicap et hortithérapie**

ASTRA vous propose la lecture de 5 documents qui abordent des thématiques complémentaires : **la préparation et l'organisation d'animations pédagogiques, l'accueil des personnes en situation de handicap, les bienfaits du jardinage et l'utilisation du jardin comme support de soin et d'accompagnement.**

Ces documents complets sont rassemblés sur le site internet www.reseau-astra.org

Vous pouvez aussi accéder à la page en scannant le QR code ci-contre.

1. Document « Atelier – Préparer une séance d'animation » (4 pages)

Objectif du document

Ce document explique comment concevoir, organiser et évaluer une séance d'animation adaptée à différents publics, notamment les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les personnes en difficulté sociale.

Les idées essentielles

La préparation est indispensable. Une animation doit répondre à des objectifs précis et être construite en fonction des besoins des participants. Une bonne préparation permet d'assurer la cohérence de la séance tout en conservant une certaine souplesse face aux imprévus.

L'adaptation au public constitue une priorité. Plusieurs éléments doivent être pris en compte : l'âge, les capacités physiques et cognitives, le degré d'autonomie, les difficultés éventuelles, la taille du groupe et les attentes des participants.

L'organisation repose sur plusieurs étapes :

1. Définir le public, la durée, la saison et les objectifs.
2. Choisir un thème adapté.
3. Sélectionner des méthodes pédagogiques participatives : jeux, démonstrations, manipulations, visites ou ateliers pratiques.

4. Préparer les ressources matérielles et pédagogiques.
5. Anticiper les imprévus, notamment météorologiques ou organisationnels.
6. Évaluer les résultats et les possibilités d'amélioration.

L'évaluation est une étape importante. Elle porte sur la satisfaction, les connaissances acquises, les savoir-faire et l'évolution des comportements ou de l'autonomie des participants.

À retenir

Une animation réussie n'est pas simplement une activité agréable : **c'est une démarche structurée, participative et adaptable, construite autour des capacités et des besoins des personnes accueillies.**

Ce document constitue une base méthodologique pour préparer des ateliers autour du jardin, de la nature ou de la découverte de l'environnement.

2. « Éducation à l'environnement et handicap »

Cahier technique de la Bergerie nationale et de l'ARENE Île-de-France – 115 pages

Objectif du document

Ce guide vise à accompagner les fermes pédagogiques et les structures d'éducation à l'environnement dans l'accueil des personnes en situation de handicap.

Il propose une démarche d'accessibilité, d'adaptation pédagogique et d'auto-évaluation des équipements et des pratiques.

Les idées essentielles

Le handicap résulte aussi de l'interaction entre une personne et son environnement. Les difficultés rencontrées ne dépendent pas uniquement des limitations individuelles, mais également des obstacles matériels, sociaux et organisationnels.

Le guide distingue différentes situations de handicap : moteur, visuel, auditif, mental, psychique, invisible ou multiple.

L'accessibilité doit être envisagée dans sa globalité. Elle concerne notamment les déplacements, les cheminements, les bâtiments, les sanitaires, la sécurité, la signalétique, les espaces extérieurs et les jardins. Elle concerne aussi la communication et l'accès aux activités.

Les animations doivent être adaptées aux besoins des participants. Cela suppose de diversifier les supports pédagogiques, les modes de communication et les possibilités de participation, en tenant compte des capacités de chacun.

Le document insiste également sur l'intérêt d'effectuer un diagnostic de la structure, à l'aide de grilles d'auto-évaluation, pour identifier les obstacles et les améliorations nécessaires.

À retenir

L'accessibilité ne se limite pas à l'aménagement physique d'un lieu : elle implique aussi une adaptation humaine, relationnelle et pédagogique.

L'objectif est de permettre à chaque personne de découvrir la nature, d'apprendre, de participer et de développer son autonomie dans des conditions adaptées.

Ce guide est particulièrement utile pour concevoir des jardins pédagogiques accessibles et des animations inclusives.

3. « Fiche de préparation d'une animation » (fiche 1 page)

Cette fiche est un outil opérationnel destiné à organiser une animation de manière claire et structurée.

Elle propose de renseigner les informations suivantes :

Rubrique	Utilité
Intitulé	Identifier le thème de l'animation
Public	Préciser les participants concernés
Durée et saison	Adapter l'activité au temps disponible et à la période
Objectifs	Définir les résultats recherchés
Activités proposées	Décrire les actions réalisées par les participants
Méthodes utilisées	Choisir les approches pédagogiques
Ressources	Prévoir les matériels et supports nécessaires

La fiche de préparation constitue un support simple pour formaliser une animation et faciliter sa mise en œuvre.

Elle peut être utilisée pour des ateliers de semis, de plantation, de découverte sensorielle des plantes ou d'entretien d'un jardin adapté.

4. « Les grandes lignes de l'hortithérapie »

Mélanie Massonnet – Les Serres de Clara, Centre d'intervention en hortithérapie – 24 pages

Objectif du document

Ce document présente les fondements de l'hortithérapie, ses origines, ses bénéfices, ses différents domaines d'application et les méthodes permettant de construire un accompagnement individualisé par le jardinage.

Les idées essentielles

L'hortithérapie utilise les plantes et les activités horticoles comme supports d'accompagnement. Elle s'adresse notamment aux personnes rencontrant des difficultés physiques, intellectuelles, psychologiques ou sociales. Elle repose sur une démarche active : semer, planter, arroser, récolter, observer ou simplement ressentir la nature.

Le document distingue l'horticulture favorisant le bien-être de l'hortithérapie au sens clinique, qui s'appuie sur des objectifs thérapeutiques définis et l'intervention de professionnels formés.

Les bénéfices recherchés concernent plusieurs dimensions :

- Physique : motricité, coordination, mobilité et entretien des capacités.
- Psychologique : estime de soi, confiance, apaisement et sentiment d'accomplissement.
- Cognitive : mémoire, attention, concentration et prise de décision.
- Sociale : communication, coopération, intégration et réduction de l'isolement.

Trois grands types de programmes sont présentés :

Programme	Finalité
Vocationnel	Développer des compétences et favoriser la réinsertion professionnelle
Thérapeutique	Accompagner le rétablissement ou préserver la santé
Social	Favoriser le bien-être, les relations sociales et la qualité de vie

Le jardin thérapeutique doit être pensé pour les personnes accueillies. Il doit proposer un environnement sécurisant, accessible et stimulant, avec des espaces de repos, des zones ombragées, des plantations variées et des équipements adaptés, notamment des bacs de culture surélevés.

L'accompagnement repose sur une méthode structurée : évaluer les besoins du participant, définir des objectifs réalistes, choisir des activités adaptées, observer les évolutions et effectuer des bilans réguliers.

Le document insiste également sur la posture de l'intervenant : empathie, authenticité, absence de jugement, respect du rythme et valorisation des réussites.

À retenir

En hortithérapie, le jardinage n'est pas une fin en soi : il constitue un moyen d'accompagner la personne dans son développement, son autonomie et son bien-être.

La priorité doit toujours être donnée à la personne, à ses capacités, à ses besoins et à son évolution plutôt qu'à la réussite horticole.

5. « Quand jardiner soigne – Jardins de soin »

Revue *Silence*, n° 420, février 2014 – 48 pages, dont un dossier consacré aux jardins de soin

Objectif du document

Ce dossier journalistique explore les effets bénéfiques du jardinage et du contact avec la nature sur les personnes fragilisées par la maladie, le handicap ou les difficultés de la vie. Il s'appuie sur des expériences de terrain menées dans des établissements de santé, des structures d'accueil et des fermes.

Les idées essentielles

Le jardin peut devenir un véritable support d'accompagnement au soin. Les activités horticoles mobilisent le corps, les sens, les émotions et les capacités intellectuelles.

Le dossier met en évidence plusieurs effets recherchés :

- La stimulation de la motricité et de la coordination.
- L'entretien de la mémoire et des capacités cognitives.
- La diminution de l'isolement et le développement des relations sociales.
- Le renforcement de l'estime de soi et de l'autonomie.
- L'amélioration du bien-être émotionnel.

Le jardin transforme la place de la personne accompagnée. Au lieu d'être uniquement bénéficiaire de soins, elle devient actrice : elle prend des initiatives, réalise des gestes utiles et prend soin d'êtres vivants.

Les expériences présentées illustrent différentes utilisations du jardin :

- *Le jardin comme acteur du soin* décrit les objectifs physiques, psychologiques et sociaux de l'hortithérapie.
- *Un jardin de petits miracles* présente des expériences de jardinage auprès de personnes ayant des atteintes neurologiques ou des difficultés motrices, notamment à la Maison des Aulnes, à Maule.
- *Des jardins pour mémoire* aborde l'intérêt du jardin pour stimuler les souvenirs et les capacités des personnes accompagnées.
- *Se soigner à la ferme* élargit cette démarche à l'accueil de personnes fragilisées dans des environnements agricoles.

Le dossier souligne également le rôle de la relation entre les participants, les soignants et les accompagnateurs.

Des obstacles au développement de ces pratiques sont identifiés, notamment le manque de reconnaissance institutionnelle, les contraintes financières et l'insuffisance de recherches permettant de démontrer leur efficacité.

Réseau ASTRA
Agriculture Sociale et Thérapeutique
en Région Auvergne-Rhône-Alpes

Normes ERP applicables à l'accueil de publics à la ferme

(Informations communiquées par le SDIS 38, nov26)

Dans le cas d'un extérieur, s'il ne s'agit pas d'une enceinte mais d'un espace ouvert (champ, parvis…), ce n'est pas considéré comme un ERP. La réglementation ERP (en termes de sécurité incendie) n'est pas exigible dans ce cas. (article R 143-2 du code de la construction et de l'habitation).

Dans le cadre d'une salle avec moins de 19 personnes (sans hébergement de public) avec un public classique et en simple rez-de-chaussée, (selon l'article PE 2), **la salle peut être considérée ERP de 5e catégorie sans locaux à sommeil mais ne serait assujetti qu'aux points suivants** :

- Isolement par rapport aux tiers (superposés, contigus, en vis-à-vis) : en synthèse, murs et planchers coupe-feu 1H et porte CF 1/2H avec ferme-porte si intercommunication (sauf aggravation selon la nature du tiers) : article PE 6 ;
- Vérifications techniques : en synthèse, contrôle et entretiens des installations techniques et moyens de secours, à réaliser au moins tous les 3 ans : article PE 4 ;
- Stockage et utilisation de récipients contenant des hydrocarbures : article PE 10 B (qui renvoie vers les exigences des établissements du 1er groupe le cas échéant) ;
- Moyens de secours (moyens d'extinction) : en synthèse, au moins 1 extincteur portatif (article PE 26§1) ;
- Alarme, alerte, consignes : en synthèse, il faut au moins un personnel chargé de la surveillance de l'établissement en ouverture au public, instruit sur la conduite à tenir en cas d'incendie et à la manœuvre des moyens de secours, une alarme (de type 4 suffisante), des consignes et un plan schématique pour faciliter l'action des sapeurs-pompiers. L'alerte peut être réalisée grâce à un tph portable du personnel ou du public (pas besoin de tph fixe dans ce cas). Article PE 27.

Dans le cadre d'un espace "semi-ouvert", par exemple une grange, un abri (3 pans fermés), il peut être assimilé à un ERP également (article R 143-2 du code de la construction et de l'habitation). Si les conditions sont identiques au cas précédent (< 19 personnes, avec un public classique et en simple rez-de-chaussée), il convient d'appliquer les mêmes dispositions qu'au cas précédent.

Concernant les articles sur aménagements intérieurs, ils ne sont pas exigibles dans les cas évoqués. Néanmoins, je vous invite à rester sobre concernant la décoration et les matériaux d'aménagements intérieurs (privilégier des matériaux incombustibles, non ou peu-inflammables (ex : carrelage, placo, gros mobilier de collectivité ou en bois massif…). Vous pouvez vous appuyer sur l'article PE 13 (qui renvoie aux articles AM) en recommandation. Et il est important de toujours être vigilant à la vacuité des sorties pour faciliter l'évacuation (rapide et sûre).

Côté formalité administrative, je vous invite à vous rapprocher du service urbanisme de la commune. Mais sachez que selon le décret n°2025-1100 du 19/11/2025 dans son point n°3, **la demande d'autorisation de travaux n'est plus exigée au titre de l'incendie pour les établissements classés dans la 5ème catégorie sans locaux à sommeil** (article R. 122-7 du CCH). Une description succincte des travaux envisagés est communiquée pour information à l'autorité de police. Attention : la demande d'autorisation de travaux de modifier un ERP de 5ème catégorie sans locaux à sommeil reste exigible pour la réglementation « handicapée » (article R 122-13 du CCH).

Consulter le guide ERP du SDIS de votre département et n'hésitez pas à entrer en contact pour + d'infos